



## COMMUNICATION AUX PARENTS ORGANISATION DE LA PERIODE DU 5 AVRIL AU 3 MAI 2021

Nice, le 2 avril 2021.

Chers parents,

Suite aux annonces présidentielles de ce 31 mars concernant les mesures qui s'appliqueront dans les établissements scolaires à partir du 5 avril 2021, le calendrier des futures semaines s'organisera comme suit :

- du 5 au 9 avril : cours en distanciel pour tous (écoles, collèges, lycées)
- du 10 au 25 avril : deux semaines de vacances scolaires (pour toutes les zones). Nos vacances sont donc avancées de 2 semaines (le 10 au lieu du 26)
- du 26 au 30 avril, à nouveau cours en distanciel pour les collèges et lycées. Reprise des cours en présentiel pour le premier degré.
- A partir du 3 mai, le retour en classe de tous, le cas échéant, avec des jauges adaptées si besoin.

Le collège sera donc fermé du 10 au 25 avril. En dehors de ces deux semaines de vacances, il n'accueillera que les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (\*).

*\*Pour rappel, la liste des catégories des professionnels concernés (d'après la circulaire du 13 mars 2020) est :*

*-tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...*

*-tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...*

*-les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*

*-les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

*Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.*

*<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/fiche-covid19-garde-enfants-des-personnels-indispensables-la-gestion-de-la-crise-sanitaire-52005.pdf>*

### ➤ Déroulement des enseignements à distance :

Un seul outil pour centraliser le travail donné aux élèves et les liens pour les classes virtuelles : Pronote (cahier de texte). L'emploi du temps classique de la classe guide l'organisation du travail sur la journée.

Les élèves devront obligatoirement rendre le travail et se connecter aux séquences par visioconférences éventuellement programmées par les professeurs, car l'assiduité ainsi que le travail fourni seront évalués sur cette période.

Les élèves ne doivent pas perdre leurs acquis et les programmes peuvent avancer, selon les décisions prises par les professeurs, dans chacune de leurs disciplines.

➤ **Consignes particulières aux classes de 3<sup>ème</sup> :**

- Le calendrier de l'orientation reste à ce jour inchangé pour les 3èmes.
- Les parents n'ayant pas réussi à se connecter sur TSO (Télé Service Orientation), quelle qu'en soit la raison (codes identifiants et mots de passe non reçus ou perdus, difficultés de connexion ...) sont priés de se manifester dès la semaine prochaine afin de se faire accompagner ou d'obtenir de l'aide. Les vœux d'orientation définitifs pour la 2<sup>nd</sup>e (générale ou professionnelle) devront impérativement être rentrés par les parents dans le courant de ce trimestre 3.  
Lien :

[https://teleservices.ac-nice.fr/login/ct\\_logon\\_vk.jsp?CT\\_ORIG\\_URL=%2Fts&ct\\_orig\\_uri=%2Fts](https://teleservices.ac-nice.fr/login/ct_logon_vk.jsp?CT_ORIG_URL=%2Fts&ct_orig_uri=%2Fts)

- La rencontre prévue avec la proviseure du lycée Apollinaire n'a pu être maintenue : elle sera remplacée par une vidéo que nous réaliserons à votre attention et que nous mettrons en ligne pendant ces vacances.
- Pour la même raison, les rencontres avec les lycées professionnels n'ont pu avoir lieu : une présentation des formations et filières proposées dans ces lycées sera mise en ligne, ainsi que le calendrier de l'orientation.
- Les élèves de 3ème ont un peu plus de temps pour améliorer leurs parcours sur PIX. Par ailleurs, l'évaluation nationale d'anglais Evalang est reportée au mois de mai.

➤ **Dispositif d'accueil des enfants de personnels indispensables à la crise sanitaire qui n'auraient aucune solution de garde :**

Cet accueil exceptionnel, **en groupe de 15 élèves maximum dans le second degré**, doit se concilier avec l'objectif de limiter les regroupements d'enfants et d'adolescents pour freiner la propagation du virus. **Sont exclusivement concernés les enfants de moins de 16 ans.** Il s'agit d'accueillir **les enfants des personnels concernés qui n'ont aucune solution de garde alternative** (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes ...).

Cet accueil sera organisé pour les périodes du 6 au 9 avril et 26 au 30 avril.

Les parents concernés doivent se signaler immédiatement par email ([ce.0060084j@ac-nice.fr](mailto:ce.0060084j@ac-nice.fr)) aux chefs d'établissement de manière à ce que l'organisation des pôles d'accueil puisse être pensée dans les meilleures conditions. Les enfants ne seront accueillis que sur **présentation de :**

- **une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde** (modèle en PJ)
- un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire (carte professionnelle, attestation de l'employeur...).

Ils devront également attester que leur enfant n'est pas symptomatique. **Les enfants identifiés comme cas contact (ou dont la classe a été fermée du fait du Covid au cours de la semaine écoulée)**

**ne seront admis que sur présentation d'une attestation de réalisation d'un test dans les 72 heures précédant le premier jour d'accueil (modèle en PJ).**

La restauration scolaire sera assurée normalement pour les demi-pensionnaires. Pour les externes, les repas seront proposés au prix de 4,02 euros par repas, à payer au secrétariat d'intendance le matin.

➤ **Mesures concernant les élèves en situation de handicap :**

Les collégiens scolarisés en ULIS suivront des enseignements à distance la semaine du 5 au 9 avril, puis du 26 au 30 avril, après deux semaines de congés scolaires.

Pour plus de détails :

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-mesures-concernant-les-personnes-en-situation-de-handicap-et-leurs-1194>

Nous sommes bien conscients des complications et difficultés que nous rencontrons tous dans cette période. L'équipe du collège Giono reste mobilisée pour vos enfants.

En vous souhaitant à tous de rester en bonne santé,

Bien cordialement,

L'équipe de direction du collège Giono.

